



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

6, rue Vivaldi - 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY - [Direction/Coordination Petite Enfance](mailto:direction@sipej.fr) ☎ : 01 81 07 50 81

Permanences téléphoniques et accueil dédiés aux familles : les lundis, mardis et vendredis : de 14h à 16h30

Inscription possible uniquement à compter du 6^{ème} mois de grossesse révolu.

Nous tenons à vous préciser qu'une domiciliation sur l'une des communes du SIPEJ (Saintry-sur-Seine, Tigery, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Morsang-sur-Seine, Etiolles) est indispensable à l'attribution d'une place dans l'une de nos structures.

En cas de déménagement sur une commune extérieure à celle du SIPEJ :

- Votre demande sur liste d'attente sera radiée.
- Votre place en crèche ne pourra être maintenue. Un contrat ne pouvant pas être clôturé en cours de mois, une période de préavis d'un mois prendra effet au 1^{er} du mois suivant jusqu'à la fin de celui-ci.

Vous trouverez ci-joint la **FICHE DE RECENSEMENT ACCUEIL REGULIER DE LA PETITE ENFANCE** à nous retourner, afin d'inscrire votre enfant sur la liste d'attente des structures petite enfance gérées par le SIPEJ.

Pour que votre demande puisse être traitée, ce document doit être renseigné dans son intégralité.

Veillez notamment à bien indiquer :

- **Les horaires d'accueil souhaités** : L'accueil des enfants est possible du lundi au vendredi, entre 7h et 19h (les quarts d'heure et les demi-heures sont acceptés).
- **Le nombre de semaines d'absences de l'enfant (congé, absences, autre mode de garde...) en dehors des périodes de fermeture de structure:**
Ces semaines d'absences sont en « plus » des 5 semaines de fermeture des structures détaillées sur le site du SIPEJ.
 - Tout contrat comporte au minimum 1 semaine de congés supplémentaires afin de pallier aux absences pour convenances personnelles.
 - Le nombre de semaine de congés supplémentaires maximum autorisé est de 5 semaines.

Exemple : Pour un accueil de 5 jours par semaine, 1 semaine de congés équivalra à 5 jours de congés. Pour un accueil de 4 jours par semaine, 1 semaine de congés sera égale à 4 jours, etc....

Documents à joindre systématiquement à la fiche de recensement :

- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (factures de téléphones portables et déclarations de revenus ne sont pas acceptées)
- **Si votre enfant est « à naître »** : une copie du document CERFA « Premier examen médical prénatal » ou un certificat établi par le médecin à la date présumée de grossesse et d'accouchement.
- **Si votre enfant est né** : une copie intégrale d'acte de naissance de votre enfant (dans les 2 mois qui suivent la naissance de l'enfant).
- **Selon la situation professionnelle des parents** : une attestation employeur, une attestation Pôle Emploi, une attestation sur l'honneur du parent sans activité professionnelle, une attestation de formation, ou un extrait Kbis.

Documents à fournir en cas de séparation :

- 1) **Une autorisation manuscrite** des deux parents confirmant qu'ils acceptent la demande de place en crèche pour leur enfant.
 - 2) **Une autorisation manuscrite** de chacun des parents accréditant l'autre parent (père ou mère) à déposer et venir récupérer l'enfant.
 - 3) **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de chacun des parents** (les factures de téléphone portable et déclaration de revenus ne sont pas acceptées).
 - 4) **Une photocopie de la pièce d'identité** des deux parents.
- **En cas de divorce ou de séparation des parents, il est nécessaire de fournir l'ordonnance de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement de l'enfant.**

En cas d'hébergement :

- **Une attestation d'hébergement** du logeur
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois de l'hébergeant (les factures de téléphones portables et déclarations de revenus ne sont pas acceptées)
- **Une copie de la pièce d'identité de l'accueillant**
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'hébergeant** valide avec indication des noms et prénoms des parents et enfants hébergés

Il est possible de retourner votre fiche de recensement :

- Par courrier au SIPEJ - 6, rue Vivaldi - 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
- Par mail **exclusivement** à l'adresse suivante : accueil.familles@sipej.fr
- Par dépôt dans la boîte aux lettres du SIPEJ **ou** sur place aux horaires de la permanence du Service Direction/Coordination : **Les lundis, mardis et vendredis : de 14h à 16h30.**

Nota : En cas de fratrie, il est demandé de remplir une fiche de recensement par enfant.

Si vous souhaitez calculer votre tarif en structure d'accueil (tarif personnalisé suivant vos revenus), vous avez la possibilité de vous connecter sur le site de la CAF www.mon-enfant.fr, puis de cliquer sur : « Calcul du prix d'accueil ».

Le nombre de places en Multi Accueil étant limité, le SIPEJ met à votre disposition les services du **Relais Petite Enfance Intercommunal (RPE I)**
Mail : rpeintercommunal@sipej.fr - Tél : 01 69 89 46 09 - Adresse : Centre Gavroche – Route du Golf de Villeray – 91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
Ses animatrices sont à votre écoute, pour vous informer et vous orienter, si vous envisagez de recourir à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e).

Vous avez également la possibilité de contacter la « Ligne Familles » pour de plus amples renseignements au 01 81 07 50 81 (Permanences de la « Ligne Familles » : les lundis, mardis et vendredis de 14h à 16h30).



Cadre réservé au SIPEJ : Date de réception : _____ N° de dossier : _____

Commune : _____

Fiche de recensement **Accueil Régulier** de la Petite Enfance

à retourner impérativement au SIPEJ - 6 rue Vivaldi - 91280 Saint-Pierre-du-Perray

Cocher obligatoirement le responsable légal :

Parent 1 Parent 2

COORDONNEES DES PARENTS

Parent 1

Nom (Nom de jeune fille) :

Prénom :

Date de naissance : / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse postale :

(Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

(Le SIPEJ étant un organisme intercommunal, (veuillez indiquer obligatoirement votre commune de résidence)

Tél ☎ : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Tél 📠 : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

☒ Adresse mail :

Si déménagement : Future commune de résidence (**obligatoire**) :

Parent 2

Nom (Nom de jeune fille) :

Prénom :

Date de naissance : / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse postale :

(Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

(Le SIPEJ étant un organisme intercommunal, (veuillez indiquer obligatoirement votre commune de résidence)

Tél ☎ : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Tél 📠 : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

☒ Adresse mail :

Si déménagement : Future commune de résidence (**obligatoire**) :

Situation professionnelle des parents

- En activité En formation
 En recherche d'emploi En congé parental
(Fournir attestation Pôle Emploi ou attestation sur l'honneur) (Fournir un justificatif)

Autre : à préciser

Coordonnées (Nom et Adresse complète) de l'employeur de l'organisme de formation, ou de Pôle Emploi :

Tél ☎ : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Eloignement lieu de travail : supérieur à 20 km ?

OUI NON

- En activité En formation
 En recherche d'emploi En congé parental
(Fournir attestation Pôle Emploi ou attestation sur l'honneur) (Fournir un justificatif)

Autre : à préciser

Coordonnées (Nom et Adresse complète) de l'employeur de l'organisme de formation, ou de Pôle Emploi :

Tél ☎ : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Eloignement lieu de travail : supérieur à 20 km ?

OUI NON

Situation familiale des parents

- Marié(e) Concubinage Pacsé(e)
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire

Nombre d'enfants (y compris celui à inscrire) :

Présentez-vous une maladie ou un handicap ?

OUI (Fournir la notification de la MDPH) NON

Avez-vous en charge un enfant handicapé à domicile ?

OUI (Fournir la notification de la MDPH) NON

Êtes-vous bénéficiaire du RSA ?

OUI (Fournir un justificatif) NON

Etes-vous allocataire ?

N°CAF : _____ Ou N°MSA : _____
(Fournir une attestation de l'Essonne - 91)

Parent isolé qui travaille : OUI NON

L'enfant à inscrire est-il gémellaire, triplés etc... ?

OUI NON

- Marié(e) Concubinage Pacsé(e)
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire

Nombre d'enfants (y compris celui à inscrire) :

Présentez-vous une maladie ou un handicap ?

OUI (Fournir la notification de la MDPH) NON

Avez-vous en charge un enfant handicapé à domicile ?

OUI (Fournir la notification de la MDPH) NON

Êtes-vous bénéficiaire du RSA ?

OUI (Fournir un justificatif) NON

Etes-vous allocataire ?

N°CAF : _____ Ou N°MSA : _____
(Fournir une attestation de l'Essonne - 91)

Parent isolé qui travaille : OUI NON

L'enfant à inscrire est-il gémellaire, triplés etc... ?

OUI NON

L'ENFANT A INSCRIRE

Inscription possible uniquement à compter du 6^{ème} mois de grossesse révolu

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / ou date prévisible de la naissance : / /

Sexe : Masculin Féminin

(Il convient de nous faire parvenir une copie intégrale d'acte de naissance de votre enfant s'il est né (ou lorsque celui-ci sera né).

Date d'entrée souhaitée dans la structure : Mois : Année :

Fratrie en cours d'accueil au SIPEJ : Oui Non

Non Fratrie précédemment accueillie au SIPEJ : Oui Non

(Si oui, veuillez indiquer le nom de la structure d'accueil et l'année) :

Votre enfant présente-t-il des problèmes de santé : Oui Non

(Si oui, merci de joindre un courrier explicatif à la présente fiche de recensement sous enveloppe confidentielle à l'attention de la Direction / Coordination Petite Enfance)

Nombre de jours d'accueil par semaine souhaité :

Horaires d'accueil souhaités par jour (Ouverture entre 7h et 19h)

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heures					
Heure d'arrivée *					
Heure de départ*					

* les quarts d'heure et demi-heures sont acceptés

Nombre de semaines prévisibles d'absence de l'enfant en dehors des périodes de fermeture (1) :

(Congé, RTT, autre mode de garde...) : Voir explicatif en 1^{ère} page

(1) Périodes de fermeture des structures Multi Accueil du SIPEJ = 5 semaines (voir détail ci-dessous) + jours fériés :

- Vacances de Noël : 1 semaine en fin d'année
- Vacances de Printemps : 1 semaine
- Ponts : Lundi de Pentecôte + Pont de l'Ascension
- Vacances d'été : 3 semaines + 3 jours de pré-rentree (Août)

⇒ Les périodes de fermetures seront inscrites sur le site internet du SIPEJ chaque année scolaire.

Complément d'information que vous souhaitez apporter à votre demande :

Pour que votre demande puisse être traitée, ce formulaire doit être renseigné dans son intégralité et accompagné des pièces à fournir.
TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE SERA PAS EXAMINÉE LORS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES.

Date et signature des parents (obligatoire)

Tout changement de situation (modification d'employeur, de lieu de travail, d'horaires, de congés, de situation de famille, de déménagement, de coordonnées téléphoniques, de courriel, nouvelle fratrie, etc....) doit être impérativement signalé par mail ou par courrier auprès du service Direction/Coordination Petite Enfance du SIPEJ (Voir page 1)

Votre dossier complet, votre inscription sur la liste d'attente vous sera confirmée par mail

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par le Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) afin de procéder à l'inscription de votre enfant sur la liste d'attente des structures petite enfance gérées par le SIPEJ. Elles sont collectées par le SIPEJ et sont destinées à son service en charge de la Coordination Petite Enfance. Elles sont conservées pendant 1 an. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dgd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »